



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-142350>

Département(s) de publication : **62**

Annonce n° **24-142350**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERNOIS

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public, contrôlé par une autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : CONCESSION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SOUS LA FORME D'UNE GESTION DELEGUEE

Description : CONCESSION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SOUS LA FORME D'UNE GESTION DELEGUEE

Identifiant de la procédure : af8fe1ed-f725-4f34-bc9a-232545eccc77

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 90400000 Services des eaux usées

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 11,200,000 Euro

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/23/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : CONCESSION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SOUS LA FORME D'UNE GESTION DELEGUEE

Description : Le contrat aura pour objet de confier au délégataire les prestations suivantes : - Assurer à compter du 1er janvier 2026 l'exploitation du Service Public d'Assainissement Collectif pour une durée 8 ans - Actualiser l'inventaire du patrimoine, - Assurer la continuité de service public et la responsabilisation sur la qualité du service public, - Assurer la gestion clientèle, - Supporter les risques liés à l'exploitation du service, - Assurer les travaux d'entretien et de réparation des ouvrages, - Gérer le renouvellement fonctionnel et patrimonial dans le cadre d'un compte de renouvellement, - Mettre en place les axes d'amélioration du service : site internet et extranet, rendement des réseaux, audit et amélioration de la performance énergétique, - Porter les investissements suivants : Système d'Information Géographique (SIG) classe A, la mise en place d'une supervision pour accès GMAO - Gestion de maintenance assistée par ordinateur, l'instrumentation de certains postes de relèvement (PR) (voir fiches ouvrages), l'établissement de fiches regards, la mise en place d'un fonds de travaux d'un montant de 100 000 Euros HT / an, remplacement des tampons à hauteur de 200 sur la durée du contrat, transition du réseau téléphonique commuté (RTC) vers les technologies adaptées - Pilotage des performances du service (mise en oeuvre des propres outils du délégataire) et formation du personnel pour acquérir les connaissances techniques et de gestion nécessaires à la sûreté et au pilotage du service

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 90400000 Services des eaux usées

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Territoire de la Communauté de communes du Ternois

Ville : HERLIN-LE-SEC

Code postal : 62130

Subdivision pays (NUTS) : Pas-de-Calais (FRE12)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/01/2026

Durée : 8 An

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 11,200,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Description : - Lettre de candidature indiquant l'identité du candidat ou du mandataire du groupement ainsi que l'identité de chaque membre du groupement ; - En cas de groupement : habilitation du mandataire par ses cotraitants ; - Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat ; - Déclaration sur l'honneur : a. Attestant que le candidat ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L3123-1 à L3123-14 du Code de la commande publique, b. Attestant que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application des articles L3123-18 à L3123-20 du Code de la commande publique et dans les conditions fixées aux articles R3123-1 à R3123-5 du Code de la commande publique, sont exacts ; - L'ensemble des documents justifiant qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L3123-1 à L3123-5 du Code de la commande publique, notamment : a. Si le candidat est en redressement judiciaire : copie du ou des jugements prononcés à cet effet ; b. Justificatifs indiquant que le candidat a bien satisfait à l'ensemble de ses obligations fiscales et sociales telles que prévues à l'article L3123-2 du Code de la commande publique (certificats délivrés par les administrations et organismes compétents conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics et de contrats de concession) ; - Justificatif de l'inscription du candidat au registre du commerce et des sociétés (extrait K bis ou document d'effet équivalent) ou pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an, un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises ; - Document permettant de justifier le respect par le candidat de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L5212-1 et suivants du Code du travail ; - Attestations d'assurance responsabilité civile et professionnelle en cours de validité justifiant la couverture des risques inhérents à l'activité du candidat. Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr. Le candidat établi dans un Etat autre que la France doit produire : - Un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. - Pour les impôts, taxes et cotisations sociales pour lesquelles il n'est pas délivré de certificat, il produit une attestation sur l'honneur, selon les mêmes modalités que celles qui sont prévues ci-dessus pour le candidat établi en France. - Le candidat établi dans un pays tiers doit, pour les impôts, taxes et cotisations sociales ne donnant pas lieu, dans ledit pays, à la délivrance d'un certificat par les administrations et organismes de ce pays, produire une déclaration sous serment effectuée devant une autorité judiciaire ou administrative de ce pays. Les certificats délivrés dans une langue étrangère doivent faire l'objet d'une traduction assermentée en langue française.

Utilisation de ce critère : Utilisé

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : - Les bilans et comptes de résultat des trois derniers exercices (sauf pour les sociétés ayant moins de 3 ans d'existence) - Le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires relatif à des prestations similaires à l'objet de la présente concession, réalisées au cours des trois dernières années (sauf pour les sociétés

ayant moins de 3 ans d'existence) - Une note de présentation du candidat (forme juridique, date de création, capital social, actionnaires ou associés principaux) - Si, pour une raison justifiée, le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents ci-avant demandés, il est autorisé à produire tout document approprié de nature à faire apparaître la capacité économique et financière du candidat et notamment sa situation financière précise.

Utilisation de ce critère : Utilisé

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : - Les moyens humains et techniques dont le candidat dispose pour la gestion du futur contrat de concession - Les références du candidat dans les domaines d'activité faisant l'objet de la concession : assainissement indiquant notamment l'autorité délégante, le montant et la date du contrat - Tout élément permettant de juger l'aptitude du candidat à assurer l'activité technique et professionnelle, et notamment la continuité du service public et l'égalité des usagers devant ledit service

Utilisation de ce critère : Utilisé

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : LE CRITERE FINANCIER : 45 points Dont Prix au m3 apprécié au regard de la rémunération du concessionnaire perçue auprès des usagers (facture type base 120 m3) : 22,5 points Dont Cohérence du compte d'exploitation prévisionnel sur la durée du contrat appréciée à travers les éléments suivants : hypothèses des assiettes de facturation et de leur évolution, du niveau de détail du compte d'exploitation prévisionnel, des coûts unitaires et horaires retenus, coût de la sous-traitance, conditions de financement des travaux, niveau des charges directes et indirectes, niveau du résultat attendu Conditions de financement des travaux : 12.5 points Dont Montant de la contribution au titre des eaux pluviales : 5 points Dont Formule de révision des prix (cohérence par rapport à la structure des charges d'exploitation prévisionnelles) : 5 points

Critère :

Type : Qualité

Description : LE CRITERE TECHNIQUE : 35 points Dont Qualité de l'organisation et moyens affectés au service (humain, matériel, outils informatiques) : 12.5 points Dont Qualité de la performance en termes d'exploitation, d'entretien et de renouvellement des ouvrages, les investissements (délais de réalisation et mise en oeuvre des travaux et engagements de performance associés) : 12.5 points Dont Modalités de gestion de crise et justification de la continuité de service : 5 points Dont Mesures proposées dans le cadre des actions de Développement Durable (actions environnementales, actions sociales, ...) : 5 points

Critère :

Type : Qualité

Description : LA QUALITE DU SERVICE : 20 points Dont Vis-à-vis des usagers : 12 points - Accueil des usagers, - Gestion de la facturation des usagers et la gestion des impayés, - Dispositions prises pour assurer l'information aux usagers, - Dispositions prises pour assurer des interventions rapides auprès des usagers Dont Vis-à-vis de la Collectivité : 8 points. - Outils de suivi proposés (plateforme, tableau de bord, fiabilité et traçabilité des informations), - Pilotage du contrat, réunions, bilans, - Mesures de communication préalable mises en oeuvre pour informer la collectivité, coordination entre les travaux de la Collectivité et ceux délégués (avant et pendant travaux). - Assistance technique (élaboration des dossiers réglementaires, mise en place des conventions, expertise, ...) - Conseil apporté (exploitation effective des tableaux de bords pour optimiser le service), - Action de communication

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://marchespublics596280.fr/Entreprise>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Date limite de réception des offres : 19/02/2025 à 11:30

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Informations relatives aux délais de recours : Le tribunal territorialement compétent est le tribunal administratif de Lille. Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours : Tribunal administratif de Lille 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS62039 - 59014 LILLE CEDEX Tél : +33 359542342 - Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr Adresse internet (U.R.L) : <https://lille.tribunal-administratif.fr> Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site <https://www.telerecours.fr/> Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Le recours en contestation de validité du contrat, issu de la jurisprudence « Conseil d'État Assemblée, 04/04/2014, 358994, Département de Tarn-et-Garonne », qui peut être exercé par les tiers au contrat, sans considération de leur qualité, dans un délai de deux (2) mois à compter des mesures de publicité appropriées.

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERNOIS

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERNOIS

Organisation qui reçoit les demandes de participation : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERNOIS

Organisation qui traite les offres : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERNOIS

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERNOIS

Numéro d'enregistrement : 20006967200174

Adresse postale : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERNOIS 400 rue de Maisnil

Ville : Herlin le sec

Code postal : 62130

Subdivision pays (NUTS) : Pas-de-Calais (FRE12)

Pays : France

Adresse électronique : contact@ternoiscom.fr

Téléphone : 0321419845

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui reçoit les demandes de participation

Organisation qui traite les offres

Organisation chargée des procédures de recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 3a486256-1691-4714-827c-8755a4b9c243 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 18/12/2024 à 17:47

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 18/12/2024